

Newsletter n°155



Election

Conseillers départementaux

Voter pourquoi?

◆ Pour élire les représentants de la profession au sein des conseils départementaux de l'Ordre. Ces élections visent à renouveler la première fraction des membres dont le mandat arrive à son terme en 2023.

Missions des élus?

- Ils ont pour mission essentielle la gestion du tableau et les inscriptions des kinésithérapeutes.
- Les conseils départementaux interviennent au plus près des professionnels :
 - ✓ Examen des contrats d'exercice professionnel et contrôle de leur conformité à la déontologie de la profession,
 - ✓ Tentative de résolution des litiges par la voie de la conciliation,
 - ✓ Délivrance d'autorisations encadrées par le code de déontologie,
 - ✓ Entraide, etc.

Voter jusqu' à quelle date ?

Vous pourrez voter jusqu'au 8 juin 2023 à 15h00 (heure de Paris).

Procédure de vote :

 $\underline{https://www.ordremk.fr/actualites/ordre/elections-des-conseils-departementaux-de-lordre-des-masseurs-kinesitherapeutes-votez-du-24-mai-au-8-juin/}$